

Montréal, le 12 mai 2017

## Par courriel et par dépôt électronique (SDÉ)

M<sup>e</sup> Jean-Olivier Tremblay Hydro-Québec, Affaires juridiques 75, boul. René-Lévesque Ouest, 4<sup>e</sup> étage Montréal (Québec) H2Z 1A4

Objet: Demande d'adoption de normes de fiabilité des familles TOP et IRO

Dossier de la Régie : R-4001-2017

## Monsieur,

En réponse à votre demande de prolongation du délai imparti au dépôt de votre complément de preuve relatif à la demande de dossier continu, la formation au dossier me prie de vous informer qu'elle accueille votre demande.

Par conséquent la Régie modifie le calendrier de la phase 1 du dossier en cause de la façon suivante :

Le 19 mai 2017 à 12 h	Date limite pour le dépôt de la preuve complémentaire du
	Coordonnateur relative au Dossier continu
Le 24 mai 2017 à 12 h	Date limite pour le dépôt des commentaires des personnes
	intéressées portant sur l'ensemble du dossier alors déposé
Le 30 mai 2017 à 12 h	Date limite pour le dépôt des commentaires du Coordonnateur
	sur les commentaires des personnes intéressées portant sur
	l'ensemble du dossier

Elle vous demande de transmettre la présente **au plus tard le 15 mai 2017 à 12 h**, aux entités visées par les normes de fiabilité inscrites au Registre effectif à ce jour ainsi que de l'informer des moyens utilisés pour cette transmission.

Veuillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.

## Pierre Méthé pour

Véronique Dubois, avocate Secrétaire de la Régie de l'énergie

Télécopieur : 514 873-2070 www.regie-energie.qc.ca